

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240619-DLB33\_19062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024

NOMENCLATURE - 7.1.2

VILLE DE LENS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 JUIN 2024

-----  
AFFECTATION DES RESULTATS  
EXERCICE 2023  
-----

Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS

L'exécution du budget de la commune pour 2023 a donné lieu à la réalisation d'un excédent d'exploitation de 10 583 921,48 € qu'il convient d'affecter.

La section d'investissement (hors restes à réaliser) fait apparaître un besoin de financement de 2 398 143,36 €. A ce déficit, doit être ajouté le solde net négatif des restes à réaliser qui s'élève à 2 336 519 €. On constate donc un besoin de financement net de 4 734 662,36 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et L.2311-11, relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte de gestion 2023 et le compte administratif 2023, budget de la Ville,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé en 2023 au budget communal (section de fonctionnement) a donné lieu à un excédent de 10 583 921,48 €

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

Après avoir entendu l'exposé de M. Thibault GHEYSENS, 5<sup>ème</sup> adjoint chargé des Finances,

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir décider :

- d'affecter 4 734 662,36 € en réserve au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » au budget 2024 ; afin de couvrir le déficit de la section d'investissement ;

- de reprendre le solde, soit 5 849 259,12 €, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2024.

La Commission des Finances a émis un avis favorable.

*Monsieur le Maire revient dans la salle et reprend la présidence du Conseil Municipal.*

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 31  
Contre..... 0  
Abstentions..... 3 (Mmes LEROY et LAUWERS, M. CLAVET)

Le Maire,

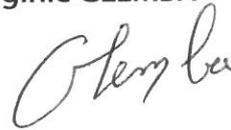


Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,

Virginie GLEMBA



**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AFFICHE EN MAIRIE LE 20 JUIN 2024**

=====

**SEANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2024**

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 12 juin 2024.

**Etaient présents** : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. REAL, Mme MASSET, M. HOJNATZKI, Mmes GLEMBA et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, M. CLAVET.

**Etaient excusés** : Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, Mme LOURDELLE ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. PACH n'ayant pas donné pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

**Etaient absents** : MM. DESMARETZ, DUCASTEL, Mme DAVID.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme GLEMBA, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.